LE PLUI-H : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un outil réglementaire qui détermine les ambitions d'aménagement pour les 9 communes du territoire intercommunal de la Communauté de Communes « Du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche ». Il est l'expression d'un projet politique durable pour les 10 prochaines années. Le PLUi de la CC DRAGA a la particularité d'inclure l'ensemble des choix politiques locaux liés à l'habitat, à la mixité sociale et au renouvellement urbain. Ainsi, le PLUi a valeur de Plan Local de l'Habitat ; c'est pourquoi il est appelé PLUi-H(abitat).

UNE CONSTRUCTION AMBITIEUSE...

Le PLUi – H de la CC DRAGA est **l'expression du projet de territoire** de la Communauté de communes en matière de logements, de développement économique, d'agriculture, de mobilité, d'offre en équipements et services, de respect de l'environnement, entre autres domaines d'interventions.

Il réglemente **l'occupation des sols** sur l'ensemble des 9 communes : il détermine les droits à construire de chaque parcelle publique et privée.

Il vise à **articuler le développement urbain, économique et touristique** en trouvant les équilibres nécessaires à la préservation et à la valorisation des **richesses environnementales et paysagères** du territoire.

Il proposera des moyens de prendre en compte et de laisser s'exprimer les **identités multiples** du territoire (Vallée du Rhône, Gorges de l'Ardèche, Plateau des Gras), tout en proposant un **cadre de développement commun.**

La Communauté de Communes de la DRAGA c'est ...

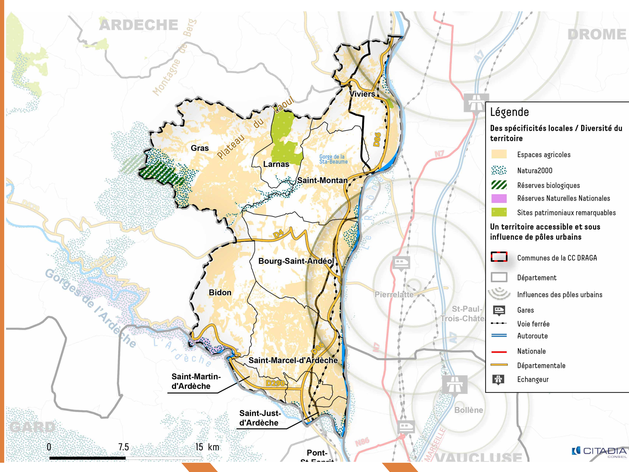

9 communes	19 440 habitants	263 km2	5% d'espaces artificialisés	70% d'espaces naturels	25% d'espaces agricoles

...EN 5 ÉTAPES INCONTOURNABLES...

L'élaboration du PLUi-H est un processus complexe, au long cours, qui s'enrichit, chemin faisant, au fur et à mesure des étapes franchies. Chacune d'entre-elles alimente la suivante pour aboutir, à terme, à l'approbation du document avant son entrée en vigueur.

Analyser le territoire
Grâce au diagnostic qui dresse un état des lieux exhaustif du territoire.

Choisir un cap
Avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui définit les orientations politiques du territoire, à long terme.

Fixer des règles communes
En traduisant les orientations du PADD réglementairement, par la délimitation de zones et l'énonciation de règles de constructibilité spécifiques à chacune de ces zones

Demander l'avis aux parties prenantes
A travers l'enquête publique et la consultation des personnes publiques associées, en vue de valider définitivement le projet

Approuver le PLUI-H
En conseil communautaire pour acter son entrée en vigueur et le rendre légal et opposable.

... À TRAVERS UNE DÉMARCHE PARTAGÉE

Chacun a un rôle à jouer dans les différentes phases d'élaboration d'un PLUi-H. La diversité des points de vue et idées est gage de réussite et de richesse du futur document.

Les 9 maires sont associés à la démarche à travers différentes instances d'échanges et de réflexions (ateliers participatifs, séminaires, conférences intercommunales).

Les habitants et acteurs locaux sont également invités à participer à la construction du PLUi-H en partageant leur expérience et en exprimant leur vision du territoire.

En plus des rencontres de la concertation organisées sur tout le territoire, un registre de concertation est disponible dans chacune des mairies des communes membres ainsi qu'au siège de la CC DRAGA à Bourg Saint Andéol. Sur ces registres, vous pouvez inscrire toutes vos demandes et suggestions concernant le PLUi-H. Ils sont disponibles aux jours et heures d'ouverture des mairies et du siège de la Communauté de Communes.

- Panneaux d'exposition
- Articles de presse
- Séminaires / Forum
- Réunions publiques
- Ateliers participatifs
- Cahiers de concertation

www.ccdraga.fr